

REUNION DU BUREAU DE LA L.N.B Le 15 janvier 2004

Présents : M. LE GOFF, Président

Participation en conférence téléphonique :

M. SEILLANT, Vice-Président
M. PRUSS, Vice-Président
M. RESTOUT, Vice-Président
M. DESFOUX, Vice-Président
M. MULLER, chargé de la DNCCG

Assistent : M. FOUCAUD, Administrateur de la LNB
Madame Christine SPINETTE ,Secrétaire de la LNB

PROCES-VERBAL

M. Le GOFF ouvre la téléconférence en indiquant que l'objet de cette réunion est de faire un point sur les dossiers en cours.

1.Approbation du Procès -Verbal de la réunion du 17 décembre 2003

Les membres du Bureau approuvent le Procès Verbal de la réunion du 17 décembre 2003.

2 . Calendrier des réunions d'assemblée générale, de comité directeur et de Bureau

Les membres du bureau approuvent le calendrier des réunions des instances de la LNB ; la réunion de Bureau du 17 juin 2004 devra être confirmée.

Ce calendrier sera communiqué aux membres du Comité Directeur.

2. Semaine des As

M. LE GOFF fait un point sur l'organisation de la Semaine des As à Mulhouse.

Le tirage au sort des rencontres s'effectuera le lundi 2 février 2004 à 11 h 30 au siège de la LNB.

Il indique que le budget de cette manifestation se situera dans sa fourchette basse et le regrette. Les subventions publiques actuelles se montent à 45 000 euros alors que le club de Mulhouse s'était engagé sur le montant fixé par le cahier des charges soit 75 000 euros.

M.RESTOUT demande à ce que le club de Mulhouse respecte ses engagements ; il en va de la crédibilité de notre cahier des charges qui nous avait permis de retenir Mulhouse pour l'organisation de cette compétition.

En ce qui concerne la billetterie, 1000 places ont été vendues.

Le Président regrette le manque de recettes marketing pour cet événement qui bénéficie d'une bonne communication. Seul l'équipementier AND 1 accompagne la LNB comme en 2003. Il faudra faire un point précis de la situation avec SPORT+ Conseil après la Semaine des As afin de déterminer la capacité de la société de mener simultanément l'activité événementiel et la recherche de partenaires.

M.SEILLANT indique que l'on est à un mois et demi de l'événement et que la situation s'améliorera dès que l'on connaîtra les équipes qualifiées pour participer à cette compétition. Il recommande une réflexion sur la formule de la Semaine des AS (sur 3 jours).

En ce qui concerne l'organisation de l'édition de la Semaine des as 2005, il nous faut attendre les candidatures dont celle de Clermont-Ferrand. Mr BIOJOUT recommande de travailler sur une formule francilienne plus simple à organiser et permettant une meilleure réponse des sponsors.

Il est important d'officialiser le choix de l'organisateur 2005 avant la finale de la compétition 2004 ; le Comité Directeur du 29 février aura à statuer sur ce sujet.

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'il y a un risque de se trouver confronter à une situation de conflit de calendrier ; un club qualifié à la fois pour la Semaine des As et pour le Final Four de conférence régionale de la coupe Fiba se déroulant en même temps. Il s'agit de Vichy ou de Dijon.

Le Bureau propose qu'au cas où l'équipe de Dijon ou Vichy soit confrontée à cette situation le club devrait participer à la compétition FIBA. Dans ce cas il serait fait appel à l'équipe classée 9^{ème} du championnat. Cette décision éviterait tout conflit inutile avec la FIBA – avec risque de sanction pour le club – à un moment où la France se porte candidate pour l'organisation des championnats du monde 2010.

Il est également rappelé que le mardi 24 février se déroulera le troisième match des 8èmes de finales de la FIBA Europe League dans laquelle sont engagées les équipes de Nancy, Paris et le Havre. Si une de ces équipes est qualifiée pour participer à la Semaine des As, elle devra se tenir prête et prendre toutes les dispositions nécessaires pour disputer sa rencontre des AS le jeudi 26 février 2003.

Sur proposition de M. LE GOFF, les membres du Bureau décident d'inviter Hervé DUBUISSON pour les demi-finales et finales de la Semaine des As.

3. Affaires Sportives

A- Matches télévisés de Février:

Les matchs télévisés du mois de février 2004 seront les suivants:

- Dimanche 1^{er} février 2004 BCM Gravelines- Adecco ASVEL
- Dimanche 8 février 2004 ASJA VICHY-Adecco ASVEL
- Dimanche 22 février Le Mans -Adecco ASVEL

Un problème subsiste pour le match du 15 février 2004. TPS souhaite retransmettre le match Strasbourg -Le Mans et le club du Mans a de fortes chances d'être qualifié en Huitièmes de finales de coupe ULEB sans savoir s'il aura à se déplacer. Mr

FLORENT, Président de TPS, rencontrera les dirigeants du Mans le dimanche 18 janvier au cours du match Paris - Le Mans.

b) Horaire des matchs Dijon-Le Havre et Adecco Asvel -Roanne du dimanche 25 janvier 2004

Compte tenu que TPS ne retransmet pas de match, le dimanche 25 janvier 2004 (match LE MANS-ES CHALON le samedi 24 janvier 2004 à 20 h 40) et que le club de Dijon joue son match qualificatif au final four de conférence régional de la Coupe FIBA le vendredi 23 janvier 2004 en Islande, le match Dijon-Le Havre se déroulera le dimanche 25 janvier 2004 à 17 h30. Par souci d'harmonisation d'horaire, la rencontre Adecco ASVEL-Roanne se déroulera à la même heure

4. Organisation des Compétitions 2004-2005

Sur proposition de M. LE GOFF, les membres du Bureau décident de créer un Groupe de Travail en charge de proposer un cadre réglementaire et les grandes dates du calendrier des championnats 2004-2005 sous tous ces aspects (mise à jour du cahier des charges -calendrier -qualifications en compétitions européennes 2005-2006- règlement sportif -Formation -règles de participation des joueurs- statut des joueurs- Accords de Cotonou...)

Ce Groupe de travail du Comité Directeur sera animé par MM.SEILLANT et PRUSS et composée des représentants des clubs élus au Comité Directeur, de M. BEDDELEEM, Président de l'UCPB, de M. JEHANNO et de M. DAO assisté par Thierry FOUCAUD. Il fera appel à toutes les compétences lui permettant d'aboutir très vite à des propositions qui seront examinées par le Comité Directeur. Un point sera fait le 29 février.

Ce Groupe de travail doit finaliser ses propositions pour la fin du mois d'avril 2004.

Concernant le Groupe de Travail sur la Formation M. PRUSS indique qu'il n'a jamais été question de remettre en cause le travail de formation des clubs. Le seul point qui fait débat est la compétition espoirs en PROB. M.SEILLANT indique qu'il sera très difficile de former des joueurs compte tenu, que la saison prochaine, l'INSEP doublera les effectifs des cadets en formation sans informer la LNB. M. PRUSS recommande que la Commission soit réactivée et que M. SALVAT en soit à nouveau le Président. Le Bureau approuve la proposition et la soumettra au Comité Directeur.

M. LE GOFF fait part aux membres du Bureau de la proposition de M. SALVAT d'organiser un All star GAME Espoirs en lever de rideau du 2^{ème} match de la finale du championnat. Cette proposition sera examinée par le Comité Directeur.

M.SEILLANT indique qu'il a reçu une proposition d'organiser le trophée du futur sur un seul site. L'avantage de cette proposition serait de réduire les coûts pour les équipes. Les dates proposées sont les 22, 23 et 24 mai 2004. Un projet sera présenté au comité directeur du dimanche 29 février 2004.

5.Direction nationale d'aide de conseil et de Contrôle de Gestion

M.LE GOFF indique que la première réunion du conseil supérieur de gestion se tiendra le lundi 26 janvier 2004 au siège de la LNB à partir de 14 h 30.

Le président précise que M. MANDROUX a accepté de siéger dans cette instance qui sera composée de MM. MULLER, PELLETIER, BAYLE-LESPITAU, LEBLANC et MANDROUX.

M.MANDROUX animera également le club des entrepreneurs de la LNB.

6.Point sur les projets de la LNB

A-Le livre Blanc

M. LE GOFF indique que TPS a accepté de cofinancer le livre blanc du basket ball. La LNB, la FFBB, et TPS payeront chacun un tiers des 120.000 Euros.

B/ les locaux de La LNB

M. Restout indique que deux réunions ont été organisées avec les entreprises en charge de ce dossier. Les travaux sont prévus pour les mois de juin , juillet et août.

C / Le projet Internet

MM. THIEBAUT et SEVAUX ont lancé le projet avec e.TF1 et J&J Scouting.

7. Point sur les finances de la LNB

M. DESFOUX fait un point sur les finances de la LNB. Il indique que la LNB a reçu par virement le premier versement des droits TV.

M. FOUCAUD demande une clarification sur les imputations comptables des dépenses du All Star Game et de la Semaine des AS suite aux décisions des Assemblées Générales du 28 décembre 2003.

Le Bureau décide de ne rien changer aux imputations comptables en cours en ligne avec les contrats signés et les décisions prises précédemment. En fin d'exercice il sera procédé aux rectifications comptables correspondant à la prise en compte de toutes les décisions prises en assemblée générale. Ceci sera fait par notre Expert-Comptable en conformité avec les règles comptables en vigueur.

M. FOUCAUD rappelle qu'il faudra acquitter avant le 28 janvier 2004 la taxe sur les spectacles du All Star Game d'un montant de l'ordre de 9000 euros. Ce montant ainsi que les frais de déplacement des joueurs seront remboursés par NIKE.

Enfin conformément aux accords en vigueur avec NIKE France, la LNB a autorisé le POPB à lui reverser la recette guichets du match déduction faite du montant de location de Bercy et de différents frais.

8. Demande de BASKET NEWS

M. LE GOFF informe le Bureau que Basket News va publier début mars un numéro spécial sur l'économie du basket. Dans ce numéro seront publiés comme en 2000 l'ensemble des salaires des joueurs. Afin d'éviter des erreurs qui pourraient être préjudiciables aux joueurs et/ou aux clubs, Basket News nous propose de publier des chiffres qui seraient fournis par la LNB plutôt que de procéder par des méthodes classiques d'investigation journalistique.

Les membres du Bureau estiment que la LNB ne peut communiquer des informations qui sont propriété des clubs et donc confidentielles au niveau de la LNB. Basket News doit prendre ses responsabilités en contactant les clubs avec le risque éventuel de poursuites au cas de publication d'informations erronées portant préjudice aux intéressés.

9. Décisions de la Commission de discipline de la LNB du lundi 12 janvier 2004

Les membres du Bureau sont informés des décisions suivantes prises par le Commission Juridique et de Discipline lors de sa réunion du 12 janvier 2004:

- Amende de 2000 euros à Besançon qui n'a pas communiqué à la LNB un avenant à un contrat homologué par la LNB.
- Amende de 1000 euros à Strasbourg qui n'a aligné que 9 joueurs sur la feuille de marque;
- Amende de 1500 euros assortie du bénéfice du sursis au club de Cholet pour non-respect du cahier des charges des rencontres télévisées.

- Report au lundi 9 février 2004 de l'affaire mettant en cause le club de Dijon.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance.

Prochaine réunion le jeudi 29 janvier 2004